

Fiche Action 15 : PLAN DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

AXE 4 – SANTE ENVIRONNEMENT

PROPOSITION VALIDEE

Public ciblé : Les enfants, les élus, le grand public.

Référent : Pays Ruffécois / FREDON

Partenaires à mobiliser : les écoles et communes du Ruffécois, les agriculteurs, etc.

Résultats attendus :

- Sensibilisation de l'ensemble des enfants en cycle 3 du Ruffécois des écoles volontaires afin de les informer du risque représenté par cette plante pour la santé.
- Information auprès des élus du Comité Syndical
- Sensibilisation l'ensemble des communes
- Repérage, désignation et formation des référents communaux
- Désignation d'un référent technique supra-territorial intervenant en soutien des référents communaux
- Mobilisation du monde agricole autour d'un réseau pour informer et partage de connaissance,
- Implication des coopératives agricoles pour sensibiliser les agriculteurs des risques sanitaires et économiques pour leur production agricole.

Critères de suivi

- Nombre d'écoles participants par an
- Nombre de référent et plan de gestion intégrant l'ambrosie
- Nombre de référents communaux
- Remontées d'information auprès de la plateforme de l'Observatoire National de l'Ambrosie

Calendrier :

[2018 à
2022]

Contexte et enjeux :

Présente depuis plusieurs décennies sur notre territoire, l'ambrosie est une espèce végétale de la famille des astéracées d'origine américaine considérée comme invasive, qui a connu un fort développement depuis une quinzaine d'années. Cette plante exotique colonise peu à peu le territoire de la région Nouvelle Aquitaine (présence avérée en Charente, Dordogne et Gironde + Deux-Sèvres) et engendre des effets néfastes sur la santé, sur la production agricole et sur la biodiversité.

Il y a moins d'une dizaine d'années, les élus du Pays Ruffécois se sont préoccupés de la question naissante de l'ambrosie sur leur territoire. Avec la FREDON, plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser les élus et le grand public sur les nuisances engendrées par le développement de cette plante (affichettes distribuées en mairie, réunions avec les acteurs du territoire, relevés polliniques avec ATMO, etc.).

Le développement actuel de l'ambrosie est tel aujourd'hui que le préfet de la Charente a pris un arrêté relatif à la destruction obligatoire de cette plante suite à son inscription comme « espèce végétale nuisible à la santé humaine » (article 57 titre III livre III) dans la loi de modernisation de notre système de Santé de 2016. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement de la région Nouvelle Aquitaine, lancé en juin 2017, la FREDON Poitou-Charentes est missionnée pour structurer les démarches concertées de plan de lutte contre l'ambrosie.

Ce végétal étant fortement présent dans le Ruffécois et les élus du Pays ayant déjà travaillé sur cette problématique, la FREDON a souhaité nous associer à la mise en place d'actions locales dès 2017, cette démarche faisant écho à la demande d'élus locaux.

Le plan d'action est présenté ci-dessous :

Sensibiliser les enfants de 7 à 11 ans avec la mallette Cap'tain Allergo Objectif :

- Sensibiliser en 5 ans l'ensemble des enfants en cycle 3 du Ruffécois des écoles volontaires afin de les informer du risque représenté par cette plante pour la santé.
- Par ½ journées pour les écoles ayant des cycles 3 soit 32 écoles entre Mai et Juin :
 - 6 journées ½ pour les 13 écoles primaires
 - 9 journées ½ pour les 19 écoles élémentaires

Informier, mobiliser et former les communes

- Informer les élus du Comité Syndical
- Sensibiliser l'ensemble des communes (Pays - FREDON)
- Repérer, désigner le référent communal
- Former le référent communal désigné (élu ou agent) – Pays et FREDON
- Suivi des référents communaux

Mobiliser le monde Agricole

- Créer un réseau en associant les acteurs du monde agricole au groupe de travail pour informer et être informé des actions mise en place par chacun.
- Transmission de la communication faite par l'observatoire de l'Ambroisie afin d'assurer au mieux les actions de prévention, de lutte.
- Impliquer les coopératives agricoles pour sensibiliser les agriculteurs de l'existence de cette plante et des risques sanitaires et économiques pour leur production agricole.